



½ journée « Zones Humides »

Les Moments CLE du SAGE Estuaire de la
Gironde & milieux associés

Programme de la ½ journée

- 1. Mots du directeur du SMIDDEST**
- 2. Préambule : Eléments de définition des zones humides & critères de délimitation (SMIDDEST) / les ZH du SAGE**
- 3. L'intégration des zones humides dans l'aménagement des territoires (CEREMA)**
- 4. Réhabilitation et gestion de la prairie humide de La Vanne à Saint-Estèphe (CEN NA)**
- 5. Visite de la prairie de La Vanne (CEN NA)**
- 6. Pique-nique préparé par la chambre d'agriculture 33**

Définition(s) d'une zone humide

MILIEUX HUMIDES

Un milieu humide est une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Un milieu humide peut être ou avoir été (par exemple d'après la carte de Cassini ou la carte d'état-major (1820-1866) en couleurs) en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

Périmètre d'application : France métropolitaine, Corse, DOM, TOM

Source : dictionnaire sur la description des milieux humides V2 © Sandre

Définition :
L.211-1 du CE

Zone humide - loi sur l'eau

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Source : L.211-1 du code de l'environnement, L - 1*

Critères de
Définition :
R.211-108 du CE

Zone humide - loi sur l'eau arrêté 2008 modifié

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; [...], ou dont les critères à retenir sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles, »

- en l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide,
- la délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées. »

Source : L.211-1 du code de l'environnement, L - 1* précisé par le R.211-108 du même code

Zone humide d'importance internationale Ramsar

« Étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres. »

Source : convention de Ramsar dans son article 1.1

Définition plus large
Non opposable aux
décisions
individuelles

Marais

Milieu humide de type particulier caractérisé par une gestion effective des niveaux d'eau et un entretien régulier des digues et des chenaux, conditions indispensables pour que ces milieux humides d'origine anthropique conservent leur caractère humide et leurs qualités.

Source : jurisprudences

Jurisprudence

Autres

Cours d'eau, plan d'eau, lagunes, herbiers, récif corallien...

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Définition et critères de délimitation d'une zone humide

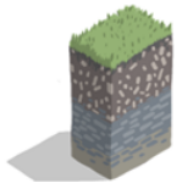
En droit français, pour application de la loi sur l'eau :

Définition L.211-1 du CE : dans cet article, le caractère alternatif des critères relevant de la végétation et du sol ont été restaurés par la loi dite « OFB » du 24 juillet 2019 (JO du 26 juillet 2019).

→ De février 2017 à juillet 2019 : décision de Conseil d'Etat selon laquelle une ZH devait à la fois présenter un sol caractéristique de zone humide et la présence d'une végétation hygrophile (critères cumulatifs).

Critères de délimitation définis au R.211-108 du CE :

3 critères alternatifs :



La morphologie des sols

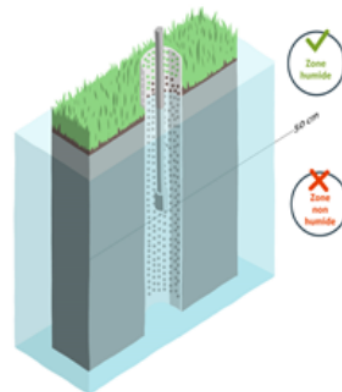


Le recouvrement d'espèces floristiques hygrophiles



La présence de communauté végétale ou d'habitats caractéristique de zone humide

Cas particuliers
Toit de nappe



- En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.
- Un arrêté ministériel établit les listes des types de sols et des plantes : arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009

Source: zoneshumides.org

Protocole de délimitation d'une zone humide

Arrêté du 24 juin 2008 modifié / Circulaire du 18 janvier 2010

Objectifs :

- Préciser et expliquer les critères de définition et de délimitation des zones humides des articles L.211-1 et R. 211-108 du CE.**
- Améliorer l'application de la rubrique 3.3.1.0 de la Loi sur l'Eau :
« Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais » du régime de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux, et activités (IOTA).**
- Préciser les modalités de mise en œuvre.**
- De nombreux guides, nationaux ou développés à des échelles plus locales existent**

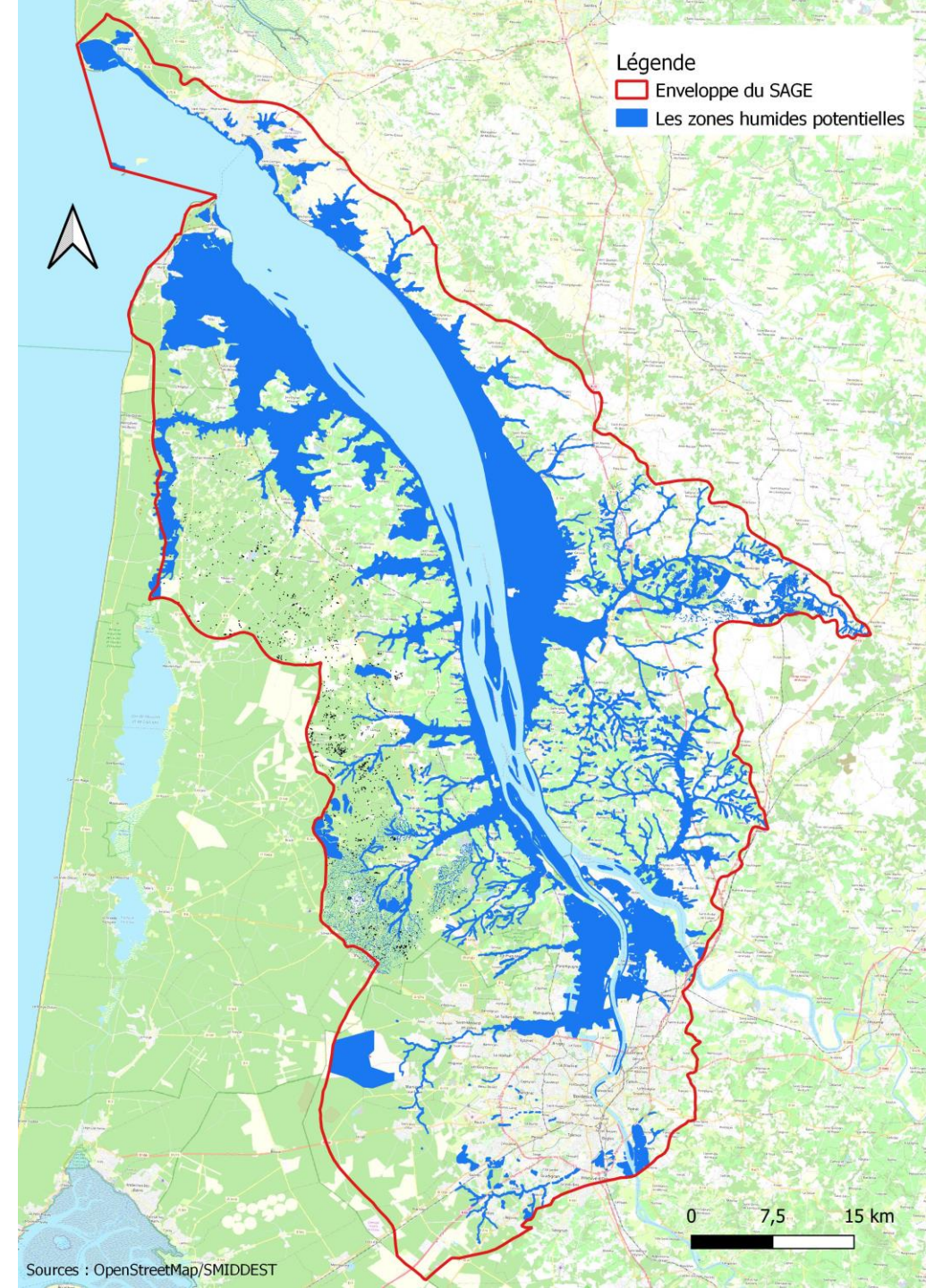
Les zones humides du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

L'enveloppe des principales zones humides :

- ZH = + de 20% du territoire
- Enveloppe sans statut réglementaire : ZHP (Zones Humides Potentielles)
 - Issue de prospections datant d'avant 2013
 - & de photo-interprétation
- Objet de la disposition ZH1 du SAGE :
 - Vocation de porter à connaissance
 - Cartographie évolutive
 - Ci-contre amendée d'études récentes (lagunes et TBV¹)
 - Révision du SAGE
- Pré localisation : Plusieurs outils développés dernière décennie (cf. cartographie nationale des milieux humides / cf. brochure / cf. RPDZH²)

¹TBV : Tête de Bassin Versant

²RPDZH : Réseau Partenarial des Données sur les ZH



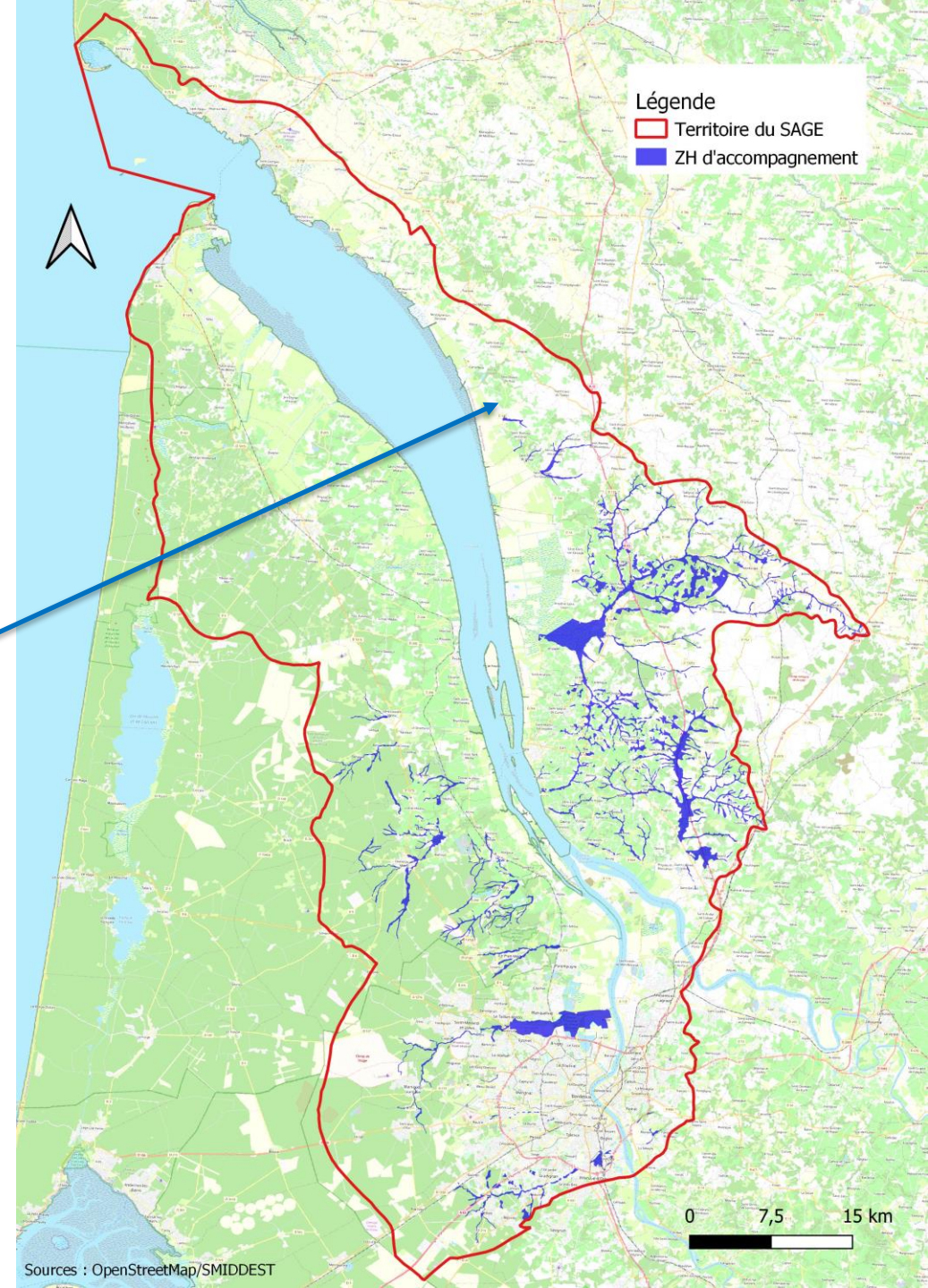
Les zones humides du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Les zones humides d'accompagnement des cours d'eau :

- Liées aux cours d'eau affluents de l'Estuaire
- Ex. les ZH de TBV = zones humides particulières du SAGE
- Ex. les boisements alluviaux humides



*Boisement alluvial humide
/ St-Yzan-du-Gua*



Les zones humides du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Les landes humides, tourbeuses, les lagunes :

- Situées au niveau des landes médocaines et amont du BV de la Livenne (sols sableux)
- Les lagunes = ZH particulières du SAGE / spécificité du plateau landais
- Grande richesse écologique



© PNR Médoc/SMIDDEST

Lagune à Avensan



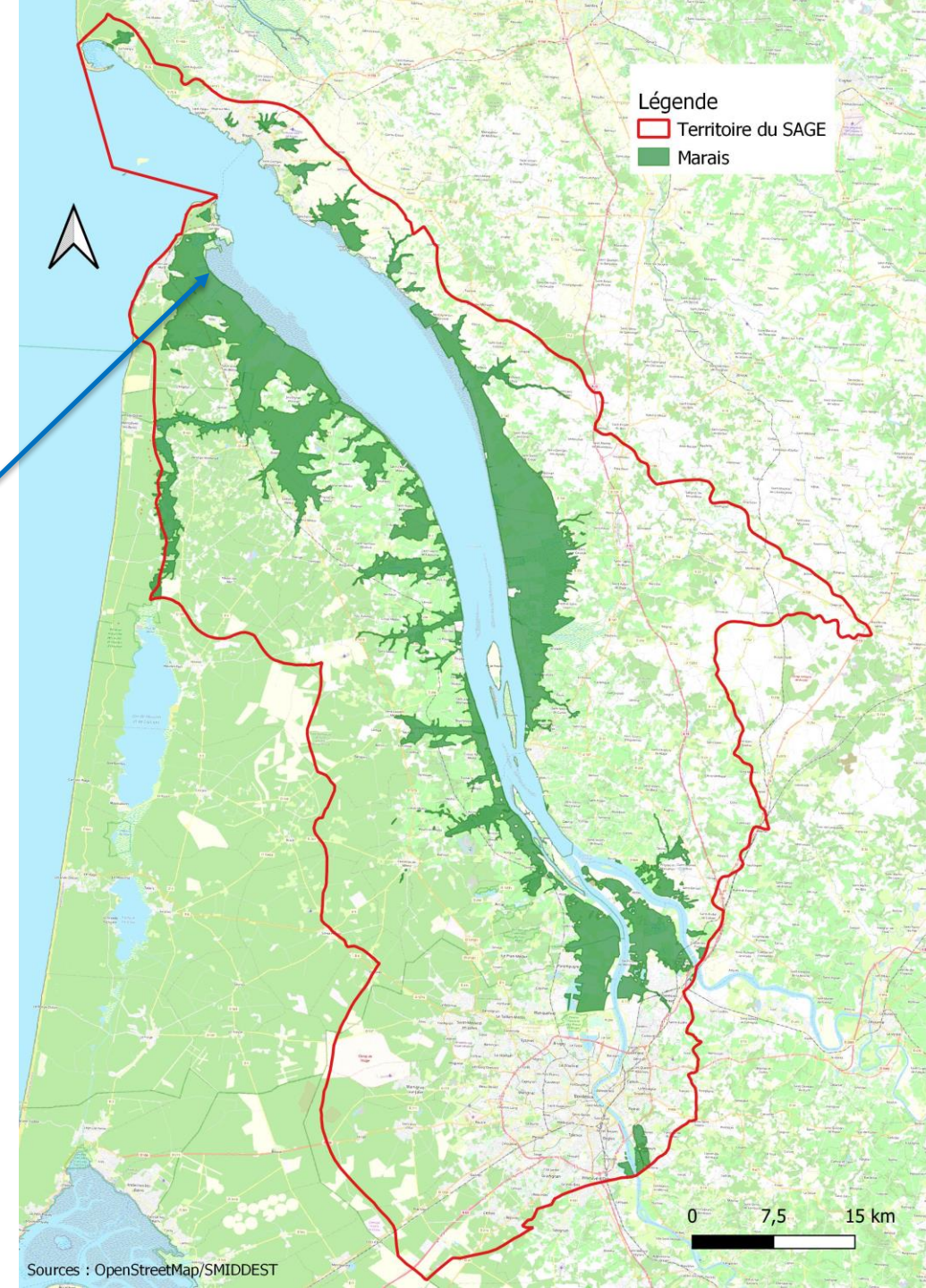
Les zones humides du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Les marais :

- ZH de bord d'estuaire et conquis sur ce dernier
- Caractérisés par un réseau de chenaux, fossés, un endiguement, un gestion des niveaux d'eau
- Exploités ou non, lieu de nombreuses activités (agriculture, loisirs, activités récréatives...)



Marais à Neyran



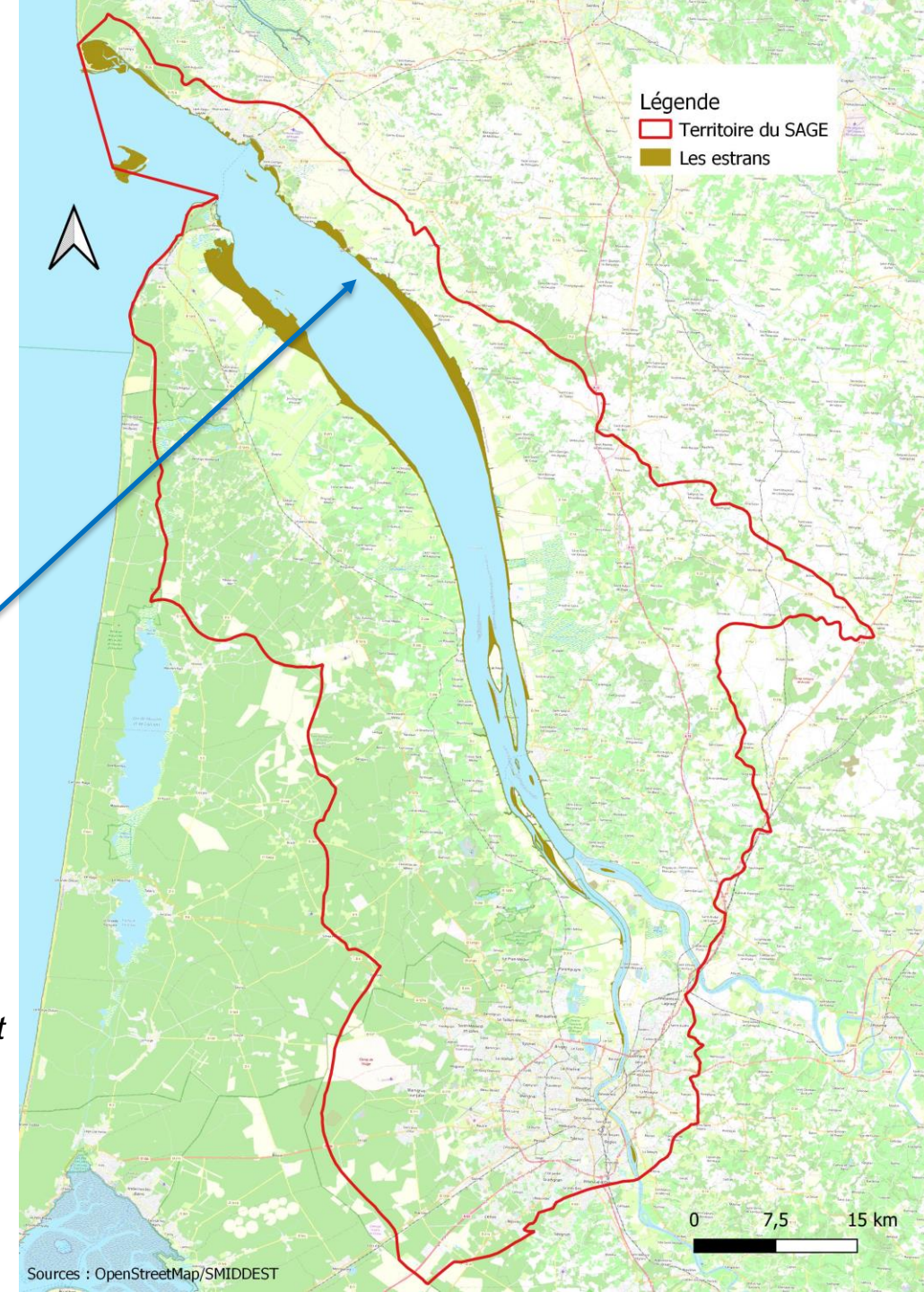
Les zones humides du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Les estrans et vasières, les îles :

- Interfaces de transition entre l'estuaire et les terres
- Liés aux dynamiques sédimentaires
- Support majeur du fonctionnement de l'écosystème estuarien (faune piscicole, avifaune)



*Baie de Chant Dorat
Barzan*



Bec d'Ambès



Île Verte

©Asa Photos



© SMIDDEST



Légende

Territoire du SAGE

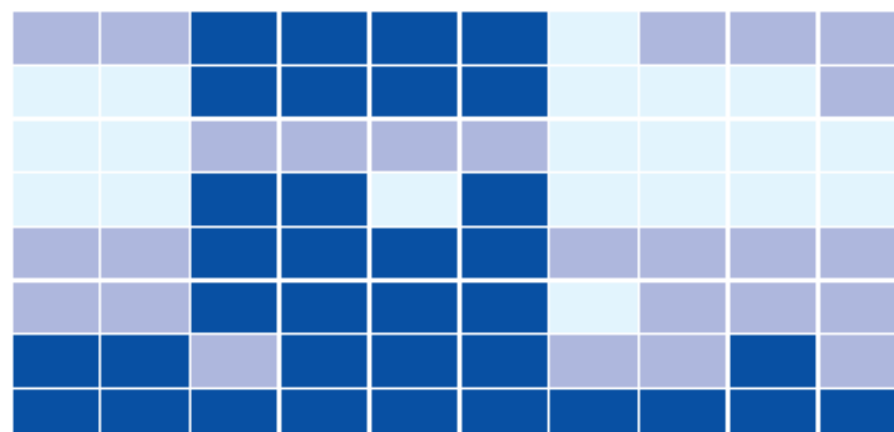
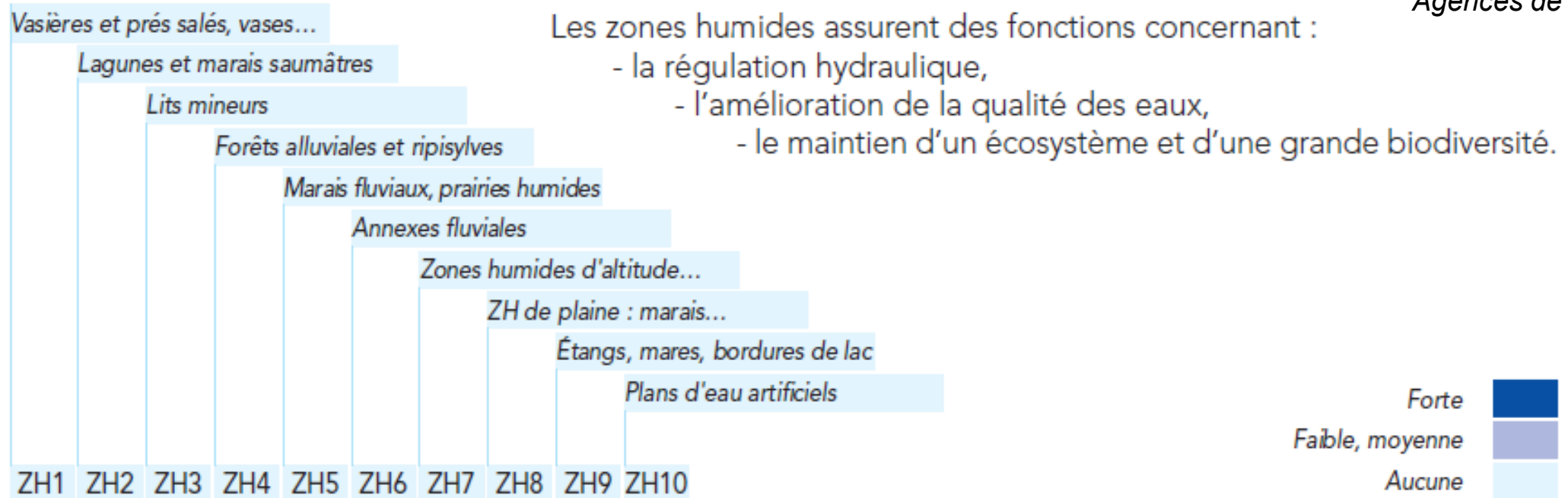
Îles

0 7,5 15 km

Sources : OpenStreetMap/SMIDDEST

Les principales fonctions des ZH en fonction de leur typologie

Guide Interagence des Agences de l'Eau



F1	Expansion des crues
F2	Régulation des débits d'étiages
F3	Recharge des nappes
F4	Recharge du débit solide des cours d'eau
F5	Régulation des nutriments
F6	Rétention des toxiques (micropolluants)
F7	Interception des matières en suspension
F8	Patrimoine naturel



Merci de votre attention